

Rage : informations grand public et voyageurs

À l'attention des propriétaires d'animaux de compagnie (chiens, chats, furets) entrant en France en provenance d'Ukraine :

До уваги власників домашніх тварин (собак, кішок, тхорів), що в'їжджають до Франції з України (PDF, 443.45 Ko)

Les chiens et chats en provenance d'Ukraine entrant dans l'Union européenne doivent **habituellement** répondre aux exigences réglementaires suivantes :

- animal identifié ;
- animal valablement vacciné contre la rage ;
- animal titré avec résultat favorable -3 mois avant importation ;
- accompagné d'un certificat sanitaire original.

Au regard de la situation d'urgence en Ukraine, la France comme de nombreux Etats-membres, met en œuvre un dispositif permettant **d'accueillir dans l'urgence les animaux ne répondant pas à ces exigences.**

Dans ce contexte, nous invitons les personnes entrées récemment sur le territoire français avec un animal qui ne répond pas à ces exigences réglementaires à **contacter dès que possible un vétérinaire ou la Direction Départementale de la Protection des Populations du département de destination , en charge de la surveillance sanitaire de ces animaux.**

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDETSPP>

Coordonnées Direction départementale de la protection des Populations

06	DDPP des ALPES-MARITIMES	CADAM - Bât Mont des Merveilles 147 Bd du Mercantour 06286 NICE CEDEX	Tél. : 04 93 72 28 00 fax : 04 93 72 28 05 mél : ddpp[@]alpes-maritimes.gouv.fr
----	--------------------------	---	---

Centre de Vaccinations International-Rage-COVID

Du lundi au vendredi : de 8H30 à 16H30 – Fermés Week-ends et Jours Fériés

Hôpital l'Archet 1 – Niveau 5

04.92.03.51.84 ou 04.92.03.52.10

CEV2RIPA-accueil@chu-nice.fr